



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le

SLOX

ID : 034-213400575-20221205-DEL2022_12_37-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal 5 décembre 2022

N° 2022/12-37

PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE LUNDI CINQ DECEMBRE à DIX HUIT HEURES TRENTE les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Jean Baptiste PRINGUEY, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Richard CORVAISIER.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Sylvie ROS-ROUART représentée par Philippe GUY
Gassien GAMBIER représenté par Catherine ESTOUP
Isabelle SERAN représentée par Frédéric LAFFORGUE
François BROTHIER représenté par Julien MIRO
Marion COLIN représentée par Gérard SIGAUD
Dominique NURIT représentée par Hugues FERRAND
Frédéric FAIVRE représenté par Cécile NEGRIER
Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER

ABSENT EXCUSE :

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

Matthieu PERROT et FABIEN GUTIERREZ rejoignent la séance avant le vote de l'affaire n°2

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme AZUARA

Délibération du Conseil Municipal du 5 décembre**N° 2022/12-37****PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, expose :

Conformément au code général des collectivités territoriales et au code général de la fonction publique, notamment son article L313-1 ; Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services selon les modalités définies ci-dessous et d'arrêter l'état des emplois.

Par ailleurs, il convient de noter que l'état des emplois de la ville de Castelnau-le-Lez précédemment évoqué, comporte des postes devenus vacants suite au déroulement des carrières et des mobilités. Il s'agit donc après avis du Comité Technique du 2 décembre 2022, d'adapter le tableau des effectifs du personnel communal en procédant aux suppressions de ceux-ci.

Monsieur le Maire :

- Propose la mise à jour du tableau des effectifs.
- Précise que les emplois ouverts pourront être, pour les besoins du service, pourvus à défaut d'agents titulaires par voie contractuelle, conformément au code général de la fonction publique, et aux articles L 332-8 à L332-12 pour les emplois permanents lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté statutairement.

Dans la filière Administrative,

- de créer un poste d'Attaché, un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe, de supprimer 8 postes d'Adjoints Administratifs Principaux de 2^{ème} classe et de créer un poste d'Adjoint Administratif.

Il convient donc de modifier ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	CREATION OU SUPPRESSION	NOUVEL EFFECTIF	MOTIF
Attaché	9	+ 1	10	Création d'emploi suite à promotion interne
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	23	+ 1	24	Création d'emploi pour changement de filière
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	21	- 8	13	Postes vacants
Adjoint Administratif	23	+ 1	24	Création d'emploi pour changement de filière

Dans la filière Technique,

- de créer un poste de Technicien Principal de 2^{ème} classe, un poste de Technicien, et un poste d'Agent de Maîtrise, et deux postes d'Adjoint Technique .

Il convient donc de modifier ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	CREATION OU SUPPRESSION	NOUVEL EFFECTIF	MOTIF
Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	0	+ 1	1	Création d'emploi suite à promotion interne
Technicien	4	+ 1	5	Création d'emploi lié à un nouveau besoin
Agent de Maîtrise	5	+ 1	6	Création d'emploi suite à promotion interne
Adjoint Technique	65	+ 2	67	Création d'emploi lié à un nouveau besoin

Dans la filière Médico Sociale,

- de supprimer un poste de Cadre de Santé, et un poste de Technicien Paramédical de classe normale .

Il convient donc de modifier ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	CREATION OU SUPPRESSION	NOUVEL EFFECTIF	MOTIF
Cadre de Santé	1	- 1	0	Poste vacant
Technicien Paramédical de classe normale	1	- 1	0	Grade en voie d'extinction

Dans la filière Animation,

- de créer quatre postes d'Adjoints d'Animation .

Il convient donc de modifier ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	CREATION OU SUPPRESSION	NOUVEL EFFECTIF	MOTIF
Adjoint d'Animation	16	+ 4 TNC	20	Poste vacant

Dans la filière police,

- de supprimer un poste de Chef de Service Principal de 1^{ère} classe et un poste de Chef de Service Principal de 2^{ème} classe, de créer un poste de Chef de Service et un poste de Brigadier Chef Principal.

Il convient donc de modifier ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	CREATION OU SUPPRESSION	NOUVEL EFFECTIF	MOTIF
Chef de Service Principal de 1 ^{ère} classe	1	- 1	0	Poste vacant
Chef de Service Principal de 2 ^{ème} classe	1	- 1	0	Poste vacant
Chef de Service	0	+ 1	1	Création d'emploi pour recrutement par voie de mutation
Brigadier Chef Principal	9	+ 1	10	Création d'emploi pour recrutement par voie de mutation

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 35

Abstention : 0

Contre : 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 5 DECEMBRE 2022

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE

